L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1847.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE, No. 91, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 4 FEVRIER 1847.

NOMINATIONS WHIGS:
POUR SENATEURS

JAMES P. FRERET.
FERGUS GARDERE.

POUR REPRESENTANT DU 3me DISTRICT

RANDELL HUNT.

MEXIQUE.

De bien graves nouvelles, si toutefois elles sont vraies, sont arrivées du Mexique. On assure que Santa Anna aurait été massacré par ses troupes pour s'être opposé à la loi du Congrès sur la vente des biens du clergé. Un pareil évènement est assez extraordinaire pour avoir besoin de confirmation; mais dans l'étrange situation où se trouve le Mexique, il n'y a véritablement rien d'impossible à ce qu'il se soit accompli, comme le prétend la rumeur publique.

Un projet de loi, on le sait, a été présenté au Congrès pour autoriser l'Exécutif à lever une somme de $15,000,000, soit au moyen d'une hypothèque sur les biens du clergé, soit par la vente de quelques uns de ces biens. Ce bill, essentiellement révolutionnaire aux yeux des partisans du clergé, excita tout d'abord de vives récriminations tant à l'intérieur qu'au dehors du Congrès: on cria bien haut que c'était un empiètement sur les droits les plus sacrés, qu'il n'avait d'autre but que d'arriver ultérieurement à la clôture des églises et à la suppression du culte, qu'il était destiné à ruiner le clergé et les couvents, &c. Les défenseurs du bill insistaient sur son indispensable nécessité pour sauver le pays. Sans lui, la nationalité était perdue et les églises elles-mêmes se trouvaient vouées à la destruction. Quand vint la discussion au Congrès, les choses allèrent encore plus loin, et l'on fit entendre au Congrès que, s'il n'adoptait pas ce bill, la ville de Mexico se verrait exposée à la fureur de l'armée qui marcherait contre elle et la livrerait au pillage. En présence de cette espèce de terreur organisée pour influencer ses décisions, le Congrès adopta le 1er article du bill par 55 voix contre 31. Et, malgré une vive opposition, le bill fut enfin adopté.

Ce résultat causa la plus profonde sensation dans Mexico. Les églises furent fermées, et partout on remarqua des signes de la douleur. Il semblait que le congrès venait de commettre un sacrilège, et la masse de la population sur laquelle le clergé exerce une grande influence, paraissait disposée à défendre les biens des églises. Le gouvernement fut obligé de prendre les mesures les plus actives pour préserver la tranquillité et prévenir les émeutes.

Santa-Anna se serait, à ce qu'il paraît, prononcé dans le même sens que la population soumise au clergé, et cette manifestation aurait été cause que ses soldats, qu'il se seraient révoltés et l'auraient tué. Ce serait une véritable scène des guerres prétoriennes.

Après tout, quoi qu'il en soit, qu'il n'en ait pas été ainsi. C'était de la part de Santa Anna, un acte [illegible], comptant sur sa popularité [illegible], et sans doute aussi sur les ressources que pouvait lui fournir sa grande fortune, pour satisfaire aux demandes les plus urgentes de ses soldats, il voulait aussi se rendre le clergé favorable; c'est-à-dire s'appuyer sur les deux seules forces réelles qui existent au Mexique: la soldatesque et le clergé. Il eut été ainsi de nouveau maître absolu. Sans doute n'aura mal pris ses mesures, et se sera abusé sur son pouvoir, et il en aura porté la peine. Cela est assez vraisemblable, mais nous avons besoin des renseignements plus formels pour nous persuader que cela est vrai. Santa Anna ne devait pas mourir en mutin, ni d'une révolte de soldats.

Quoi qu'il en soit de la vérité de cet évènement, si grave la situation du Mexique est toujours fort déplorable; et la désunion s'y prononce sur plus d'un point. Les gouverneurs des États de Zacatecas et de Durango sont hostiles à Santa Anna, ils ont péremptoirement refusé de mettre à la disposition de ce général les ressources ordinaires et extraordinaires de ces deux États, ce qui serait, disent-ils, contraire à la Constitution et ce qui ferait ces deux États à la merci de l'ennemi.

La ville de Vera-Cruz s'attend chaque jour à être attaquée; néanmoins on ne paraît pas y faire de préparatifs de défense. Le fort de San Juan d'Ulloa n'a qu'une garnison de [illegible] hommes, la ville est gardée par 1,800 hommes de troupes régulières et par 1,000 hommes de garde nationale. Les approvisionnements du fort sont peu considérables, et c'est de la ville qu'on envoie chaque jour les vivres nécessaires à la garnison. Elle est d'ailleurs fort mal payée, et le gouverneur de la Puebla, afin que l'on puisse payer l'arriéré de la solde, a promis de remettre une somme de $100,000 qui sera payée par dividendes mensuels de $25,000.

On estime à 5,000 hommes le chiffre des troupes régulières, et à 11,000 celui des gardes nationales qui se trouvent dans l'État de Vera-Cruz, mais ces dernières ne sont pas encore organisées, et il faudrait du temps pour les réunir.

Le gouvernement mexicain a promu le général La Vega du grade de colonel qu'il avait récemment à celui de Brigadier General, en récompense de sa belle conduite dans l'affaire de Resaca de la Palma. Le Congrès lui a voté, en outre, une médaille d'or qui porte d'un côté: "*Représentation nationale de* 1816," et de l'autre: "*Au general La Vega pour sa conduite à Resaca de Guerrero.*"

Une lettre de San Luis dit que, dans la soirée du 25 décembre, des dépêches du général Taylor au gouvernement de Washington, ont été remises à Santa Anna. Ces dépêches avaient été confiées à un Français, qui est tombé dans une embuscade mexicaine, et qui s'est fait tuer plutôt que de livrer ce dépôt.

Le general Taylor.

L'opinion publique se préoccupe vivement de la position nouvelle que l'Administration vient de faire au general Taylor. Elle va dans ses reproches qu'elle adresse à l'exécutif beaucoup plus loin que nous n'avons été nous-même. Elle découvre dans la conduite du Président plus que de l'injustice, elle y voit de la jalousie. Oui, M. Polk serait jaloux, non pas sans doute de la renommée militaire du vieux Zach, mais bien des bénéfices que lui vaut cette renommée. On n'a pas oublié avec quel enthousiasme furent accueillis les premiers succès de ce noble guerrier, on n'a pas oublié que bon nombre de citoyens s'empressèrent aussitôt de déclarer que nul plus que lui n'était digne d'aspirer à la Présidence, quelques assemblées mêmes proclamèrent à l'avance que ce serait le candidat de leur choix. Ces énergiques manifestations d'une préférence assurément fort méritée commencèrent à jeter de l'ombrage à la "Maison blanche"; et l'on est vraiment tenté de croire que l'on a pas pu lui pardonner un pareil tort. Les moins réservés prétendent qu'on a l'intention formelle de l'en punir.

Il n'est pas difficile en effet de voir les faits sous un jour tel que cette opinion semble la plus naturelle du monde. Tant que le général Taylor n'a paru qu'un simple instrument dans les mains de l'administration, tant que celle-ci a pu espérer qu'elle recueillerait le prix des victoires qu'il remportait pour elle, elle a eu soin, aussi bien que ses partisans, de montrer des ménagements et des égards pour un officier dont l'avenir paraissait être sur le champ de bataille. On le louait à l'envi, l'organe officiel trouvait même pour lui des paroles favorables. Mais tout changea aussitôt qu'il devint évident que l'opinion publique tenait compte des victoires de nos armes, non pas à M. Polk qui n'y pouvait rien, mais à M. Taylor qui les assurait par la sagesse de ses plans et la vivacité de son exécution. On n'osa point l'attaquer immédiatement de front; c'eut été trop dangereux au milieu de la popularité qui s'empressait autour du brave "Rough and Ready." On y alla plus doucement: on commença par modérer notablement les éloges qu'on lui accordait d'abord avec assez de facilité. On laissa ensuite entendre tout bas qu'il n'était peut-être pas à la hauteur de la mission qu'on lui avait confiée, on ne pouvait pas lui ôter le mérite d'être un vaillant et habile officier; mais il aurait mieux que cela, disait-on, pour mener à bien la guerre du Mexique.

Et dans le même temps on cherchait à lui créer des rivaux de gloire parmi les généraux qui faisaient la guerre de concert avec lui; on exaltait les mérites du général Kearny qui s'emparait de Santa Fe, sans coup férir et l'on voyait dans la prise de cette ville, accomplie avec si peu de peine, un de ces exploits merveilleux qui élèvent un officier au premier rang. Cela n'eut guères de succès auprès du bon sens populaire. On renouvella cette petite comédie avec quelque modification, lors de la prise de Monterey. Le héros de ces trois journées, ce fut le général Worth qui d'ailleurs méritait bien tous les éloges intéressés qu'on lui prodiguait. C'est à peine s'il était question du général en chef. Lui qui avait tout fait, tout dirigé, tout mené à bien, on le laissait dans l'ombre. On le traitait comme avec son admirable modestie il se traite lui-même dans ses dépêches officielles: on l'oubliait! Et on le faisait si bien avec intention que cet oubli se glissa jusque dans le message du Président. M. Polk ne disait pas un mot de M. Taylor!

Cette hostilité latente ne produisait point d'effet: le public ne s'en occupait pas moins du héros de Palo Alto et de Monterey; on n'en appréciait pas moins ses éminentes qualités. Il n'avait pas baissé d'une ligne dans l'estime de ses compatriotes. Les insinuations malveillantes ne tenaient point devant les preuves éclatantes de supériorité que donnait chaque jour le chef de l'armée d'invasion.

On essaya bien aussi de lancer contre lui quelques accusations ouvertes: on blâma sa capitulation de Monterey, et quelques esprits ardents acceptèrent ce blâme, comme presque mérité; mais les hommes réfléchis et tout à fait impartiaux le repoussèrent. Enfin on tâcha dans le Congrès, contre M. Taylor, deux de ces aboyeurs qui ne font jamais faute au parti loco-foco; mais leurs injures n'eurent pas le moindre retentissement, et des membres de la majorité se chargèrent eux-mêmes de leur imposer silence. C'était encore une attaque impuissante. Il fallut donc songer à employer des moyens plus décisifs.

En cette occurrence, on songea à un homme pour lequel on avait peu de bienveillance; mais qui avait à faire oublier un moment d'hésitation fatale à sa popularité. On se rapprocha du général Scott; on lui offrit le commandement en chef de la guerre du Mexique, et ce général, jaloux de racheter sa première lenteur, s'empressa de se rendre sur le théâtre des hostilités. Mais si l'on s'était adressé à cet officier, on avait en même tems quelque espoir de le supplanter lui-même dans un délai très rapproché. On comptait qu'un lieutenant-général, intimement dévoué à l'Administration, viendrait la débarasser de deux officiers supérieurs dont l'un était déjà trop redoutable, dont l'autre pouvait le devenir. Ce dernier projet n'a pas réussi; mais l'autre se trouve accompli: c'était l'important pour le moment. Pour le reste on avisera.

Toujours est-il que le général Taylor est en quelque sorte exilé à Monterey; et l'on peut se flatter que son éloignement du théâtre des opérations actives, aura pour résultat de le faire tomber peu à peu dans un oubli qui transformerait en indifférence l'admiration que le peuple américain, presque sans distinction d'opinion, professe pour ses talents et pour son caractère. Mais la gratitude publique déjouera, nous en sommes convaincus, ces jalouses espérances; elle se rappellera toujours ce jugement porté par l'un des collègues du général Taylor: "Il a accompli des prodiges en face de difficultés presque insurmontables"; et elle lui en tiendra compte, en dépit des attaques patentes ou sourdes de ses ennemis.

Intéressante Décision.—Une affaire qui doit intéresser tous nos négociants a été décidée par la 1re Cour de District. MM. Andrews & Dewey réclamaient à MM. Troisgros & Lampre le montant d'un compte de fret. Ces derniers prétendaient ne pas le devoir attendu qu'ils n'avaient pas été convenablement avertis du débarquement de la cargaison et qu'une partie des marchandises qui leur étaient destinées avaient été volées sur la Levée. Toutefois on a prouvé que ces Messieurs avaient pris un permis à la douane et donné un ordre à M. C. Eckfort qui avait acheté les marchandises avant même l'arrivée du navire et les avait revendues à un M. Barrett. Le juge Strawbridge a rendu en conséquence une décision qui déclare "que le débarquement des marchandises sur le whaf, accompagné d'un avis au consignataire, remplit pleinement le contrat d'affrètement et équivaut à livraison; que, du moment où les marchandises sont ainsi débarquées et livrées, elles sont aux risques et périls du consignataire qui doit se charger de les garder." Les demandeurs étaient représentés par Samuel C. Reid junior, et les défendeurs par W. S. Upton.

La malle a manqué hier au-delà de Charleston. Elle devait nous apporter les journaux d'Europe et des renseignements détaillés sur ce qui se passe sur les marchés transatlantiques; mais elle s'est bien gardée d'être régulière dans une circonstance pareille. La spéculation avait sans doute intérêt à suspendre encore pour quelque temps l'arrivée des correspondances et des journaux. Il faut qu'elle se donne le temps d'agir.

La Malle.—Nous apprenons avec plaisir que le directeur des postes, M. Johnson, afin de s'assurer des causes qui rendent si fréquentes l'irrégularité de la malle, entre Washington et la Nouvelle-Orléans, a expédié un agent en ville, afin d'adopter telles mesures qui feront disparaître ces abus. M. J. B. B. Haile, chargé de cette importante mission, se fera un vrai plaisir, pendant son séjour ici, de recevoir toutes les suggestions qu'on pourra lui faire pour assurer un service régulier. (*Courrier de la Louisiane.*)

La nouvelle que donne le paragraphe qui précède sera accueillie avec le plus vif plaisir par toute la communauté. Nous souhaitons une seule chose, c'est que la mission de M. J. B. B. Haile ait un heureux résultat.

Théatre d'Orléans.—Ce soir, troisième représentation des *Mousquetaires de la Reine.*—Nous espérons que le temps sera plus favorable à l'administration et que la recette sera encore plus brillante que les deux premières.

Mlle Blangy attire chaque soir au Théâtre Américain la foule la plus empressée; et chaque soir elle obtient les ovations les plus flatteuses. Nous avons vu rarement une artiste conquérir son public aussi bien que l'a fait cette délicieuse artiste. Elle justifie pleinement ce que nous avons dit d'elle à ses débuts: "C'est un talent qu'on admire, mais qu'on aime encore davantage." Cela suffit à expliquer la vogue toujours croissante qu'elle obtient parmi nous.

Température.—Après deux jours de pluies, nous sommes revenus au vent de Nord, au ciel pur, au beau soleil. Combien cela durera-t-il? Eh! mon Dieu, peut-être le temps aura-t-il changé avant que ces lignes soient allées sous presse. Espérons toutefois qu'il n'en sera pas ainsi, et que nous jouirons quelque temps encore d'une température qui est tout à fait de saison.

M. Clay.—Les whigs de la législature du Kentucky ont bien de la peine à s'entendre pour la nomination d'un sénateur des Etats-Unis. Le *Journal* de Louisville conseille à ses amis de voter en masse pour M. Clay, bien que ce grand citoyen ait refusé cette candidature. Il ne pourra se refuser à servir encore le pays.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Chambre des Representants.
Mercredi, 3 février 1847.

La chambre se réunit conformément à l'ajournement. La lecture du procès-verbal, entamée par le greffier, est interrompue par un mouvement extraordinaire qui a lieu au-dehors de l'enceinte, dans la galerie où se tiennent les assistants. On s'aperçoit bientôt que M. Griffin, membre de la chambre, fait le coup de poing avec un nommé M. Simms. La figure de l'honorable représentant, coupée par un coup de canne, est toute ensanglantée. Son antagoniste est arrêté par le sergent d'armes, et conduit dans l'intérieur de l'enceinte. Après quelques observations de M. Moise, l'orateur désigne MM. Newport, Vason, Rogers, Reef et Ogden (des Rapides), pour se constituer en comité et faire immédiatement un rapport sur l'étrange scène qui vient de se passer.—Sur motion de M. Newport, le comité est autorisé à commencer l'enquête sur le champ et pendant la séance de la chambre.

L'orateur soumet à la chambre une communication du trésorier concernant les dépenses casuelles du département de l'Exécutif. Référée au comité des finances.

M. Shields présente une résolution qui fixe à 10 heures du matin, la réunion de la chambre.—Déposée sur le bureau.

M. Read, rapporteur du comité des dépenses casuelles, présente une résolution pour abolir la place de rapporteur officiel de la chambre. Mise à l'ordre du jour de demain.

M. Drew rapporte, au nom d'un comité spécial, un acte pour venir en aide aux aumôniers du 1er, 2e, 3e et 4e régiments de volontaires de la Louisiane, licenciés il y a quelques mois. Référé à la chambre constituée en comité général.

La Chambre continue à délibérer sur l'acte qui fait une allocation de $1200 pour acheter des machines destinées au pénitentiaire de la Louisiane. Le bill est quelque peu amendé et subit une deuxième lecture.

M. Carr introduit un acte portant que les assesseurs, dans toutes les parties de l'Etat, excepté les paroisses d'Orléans et de Jefferson, seront désormais élus par le peuple.—Référé au comité des élections.

La Chambre s'occupe ensuite de l'acte concernant le concubinage. Rejeté, après un court débat, par 25 voix contre 38.

L'acte qui alloue cinq cents piastres au greffier de la Cour du 3me district judiciaire, est pris en considération et référé de nouveau au comité judiciaire.

L'acte pour réprimer le jeu subit une 3me lecture et passe à une majorité de 36 voix contre 25.

L'acte relatif à la vente des terres dont le produit est destiné aux améliorations intérieures subit une 2me lecture: la troisième aura lieu demain.

M. Newport, au nom du comité spécial chargé de s'enquérir des faits relatifs à la scène de ce matin, rapporte une résolution recommandant de faire subir à M. Bennet B. Simms, qui a assailli M. Griffin, membre de la Chambre, un emprisonnement de dix jours au plus.

Cette résolution est adoptée; puis la Chambre s'ajourne.

Senat.—Cette assemblée s'est réunie ce matin à l'heure accoutumée.

Une longue discussion s'engage au sujet de la loi du congrès qui ordonne de former du produit de ces terres publiques, une caisse commune pour l'entretien de toutes les écoles de l'Etat.—Après un débat de trois heures, la résolution est mise aux voix et adoptée.

Le sénat s'occupe ensuite de l'acte qui impose de nouveaux devoirs aux recorders de paroisse. Déposé sur le bureau, sujet à l'appel.

M. Porter annonce qu'il demandera incessamment la reconsidération du vote sur la résolution concernant les terres.

Le sénat s'ajourne.

Chronique Locale.

Menagerie.—Cet établissement quitte la 3e municipalité pour venir planter ses tentes dans la rue du Quartier.

Dans la journée, si le temps reste beau, la caravane fera une grande tournée dans nos rues, afin de mettre en goût les bonnes et surtout les enfants. L'itinéraire tracé est de la rue du Quartier par les rues Bourgogne, St-Louis, des Remparts, Canal, Chartres et Condé; de là, traversant l'Esplanade, par les rues d'Amour, St-Antoine, Bons Enfans, Marigny, Craps, Enghien, Casacalvo, Montégut et la Levée en revenant jusqu'à la rue du Quartier.

Conseil Général.—*Séance de mercredi soir.*—M. Cruzat est au fauteuil.

M. Holland présente une résolution, appelant l'attention du Maire sur une ordonnance, passée dernièrement par ce conseil, abolissant le jeu de loto dans la ville de la Nouvelle-Orléans; et autorisant ce magistrat à poursuivre tous ceux qui enfreindront ladite ordonnance.

Cette résolution, mise aux voix, est rejetée par 5 voix contre 4.

M. Zacharie soumet une résolution portant que l'ordonnance relative à la police des drays, charrettes, voitures, &c., soit amendée de manière à défendre toutes personnes de conduire deux ou plusieurs drays avec la même licence. Cette résolution est adoptée après une courte discussion.

On procède ensuite à l'élection *viva voce* d'un gardien de cour. M. Joseph St-Cyr est élu à l'unanimité. Le Conseil, après avoir passé une résolution allouant à M. E. A. Michel, sergent d'armes, $300 piastres, pour services rendus, s'ajourne.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Francis D. Newcomb a été de nouveau mis hier en jugement, sous une autre accusation de faux. L'affaire sera continuée ce matin. Cinq jurés seulement ont été assermentés dans cette affaire; le prisonnier ayant épuisé la liste des jurés.

Première Cour de District.—Cette Cour était occupée depuis deux jours à prendre connaissance de causes civiles. Les affaires criminelles recommenceront ce matin.

Tentative de Suicide.—Hier, vers 4 heures de l'après-midi, la sœur de la malheureuse Elisabeth Ferguson qui s'est suicidée samedi dernier, en se précipitant dans le canal Carondelet, a voulu, elle aussi, terminer ses jours de la même manière. Mais grâce au lieutenant Ferrari qui s'est de suite précipité à l'eau, cette infortunée jeune fille a été sauvée d'une mort prématurée. Le docteur Alpuente croit qu'avec des soins assidus, elle sera rappelée à la vie. La famille de la malheureuse jeune fille doit des remerciements au lieutenant Ferrari.

Police.—1ère Municipalité.—Le nommé William Anderson, prévenu de vol, a comparu hier devant le recorder Genois. Ce magistrat, après l'audition des témoins à charge, a renvoyé l'accusé pardevant la première cour de district.

Marie J. Sabba, f. d. c. l., arrêtée pour un délit semblable, a donné caution pour répondre de sa prochaine comparution devant le recorder.

L'esclave Cherokee, accusé de vol, a été également arrêté et conduit en prison.

2de. Municipalité.—John White, cocher de cab, arrêté pour vol, a subi hier un interrogatoire à la cour du recorder Baldwin, et a été renvoyé par ce magistrat, pardevant la 1ere cour de district.

Mort de C. Lavergne.—C'est avec un vif sentiment de douleur, dit la *Gazette des Opelousas* du 23 janvier, que nous annonçons la mort d'un citoyen honorable: M. Célestin Lavergne est mort sur son habitation, dans la nuit de mardi à mercredi dernier, dans la 73me année de son âge. Ce respectable septuagénaire a long-temps représenté notre paroisse à la législature d'Etat. C'est en 1816 qu'il y fut délégué pour la première fois, et jusqu'en 1840, c'est-à-dire pendant 24 ans consécutifs, nous assure-t-on, il a occupé un siège à la Chambre. On voit que le sujet de cette petite nécrologie a été pendant long-temps l'ami et le collègue de l'honorable Jacques Dupré, qui vient de le précéder dans la tombe. M. Celestin Lavergne était un homme lettré; son jugement était lent, mais juste et ferme; rarement on rencontre des hommes qui possèdent plus d'attraits dans leur conversation, plus de finesse d'esprit et plus de gaieté de caractère que ne réunissait le défunt. Il était connu et estimé de tous; aussi sera-t-il regretté par un large cercle de parents et d'amis. Notre paroisse perd en lui un brave et digne homme, et la société un de ses plus beaux ornements.

Rognures des journaux français.

La malle nous a fait faux bond, et nous laisse sans les journaux que nous avions le droit d'attendre. Il faut donc glaner encore dans ceux que nous avons entre les mains: heureusement nous y trouvons quelques paragraphes qui ne manquent point de piquant.

Le *Journal de Montbrison* publie des détails curieux sur l'éboulement d'une montagne et la formation d'un lac dans la Haute-Loire:

"Entre tous les affluens qui avoisinent la source de la Loire, et qui, d'un modeste ruisseau, font peu à peu une rivière navigable, il en est peu de plus remarquable que l'Anse, tant pour le volume de ses eaux que pour les beautés pittoresques de ses bords. C'est un torrent rapide qui naît dans les montagnes du Puy-de-Dôme, parcourt l'extrémité septentrionale du département de la Haute-Loire, et vient se jeter dans la Loire, entre Bas et Monistrol, après avoir suivi une étroite vallée dont les profondeurs sauvages sont dominées par des hauteurs couvertes de bois. A deux ou trois lieues de l'embouchure, près du village de Chalançon, cette vallée s'élargit un peu, forme une vaste enceinte circulaire, puis se resserre insensiblement pour redevenir étroite et tortueuse. C'est là qu'est arrivé, pendant la dernière inondation, un bouleversement sans exemple dans le pays, une révolution naturelle semblable à la célèbre catastrophe de la Dranse, qui faillit emporter la ville de Martigny, en 1818. A l'extrémité inférieure de l'enceinte dont nous venons de parler, sur la rive gauche de l'Anse, s'élève une petite maison habitée par un meunier, dont le moulin était situé à quelques pas plus haut, au bord de la rivière.

"Le 17 octobre, à onze heures du soir, les habitans de cette maison, qui se plaignaient de ne pouvoir dormir à cause du bruit toujours croissant des eaux, entendirent tout-à-coup un grondement sourd et prolongé; puis un silence inexplicable succéda à la voix du torrent déborde. Ils trouvèrent la chose étonnante, et vraiment c'était permis. Le meunier sortit, s'approcha de la rive: la rivière avait disparu; il en remontait le cours, lorsqu'il fut arrêté à peu de distance de sa maison par un obstacle dont la nuit l'empêcha de reconnaître la nature. Il lui semblait voir des montagnes là où il n'avait jamais vu que des vallons, des arbres s'étaient changés en rochers; bref, le brave homme n'y put rien comprendre et revint se coucher, après avoir fait part à ses compagnons du résultat de son expédition. Ils dormirent tous paisiblement jusqu'au lever du jour, qui vint leur montrer clairement les choses.

"Une immense portion de la montagne située sur la rive droite s'était subitement détachée, avait franchi une distance considérable, et était venue murer la vallée dans toute sa largeur; la rivière, barrée par cette digue d'une prodigieuse hauteur, s'était élevée toute la nuit en silence, cherchant une issue, et continuait toujours son ascension. La partie supérieure de la vallée était transformée en un vaste lac: or, cette avalanche de terres et de rochers était venue s'arrêter à trente pas de la maison du meunier; le moulin avait été écrasé et enseveli, et pendant que ces honnêtes gens dormaient, l'eau était montée, tout près d'eux, dix fois plus haut que le toit qui les abritait. On voit qu'ils étaient intéressés plus que personne à la solidité de la digue.

"La vallée de Chalançon est si peu fréquentée, et les désastres de l'inondation ont été si généraux, qu'on n'a parlé de ce bizarre accident que plusieurs jours après l'évènement. Les nouvelles absurdes et contradictoires sont arrivées alors avec tant d'abondance, que nous nous sommes décidés à aller chercher la vérité sur les lieux. Voilà les résultats de cette excursion, malheureusement trop courte et insuffisante pour l'appréciation d'un phénomène qui demanderait les patientes investigations de la science."

Statue de Bernadotte.

A l'occasion de l'inauguration, à Noerkøping, de la statue du feu roi de Suède, Charles-Jean, inauguration à laquelle assistait le roi actuel, son fils, avec la famille royale, S. M. a été haranguée par le président des anciens de la ville. Le roi a répondu dans les termes suivans:

"Monsieur, j'ai reçu avec la plus vive émotion la nouvelle de la résolution de la bourgeoisie de cette ville de consacrer un monument à la mémoire de mon père, que je n'oublierai jamais. Je m'associe à votre joie, puisque ce monument est achevé, et cela d'une manière digne de ce noble objet, en prouvant en même temps l'esprit patriotique qui a inspiré cet hommage. Les rois ne sont jugés sincèrement que par la postérité. Ce témoignage n'eut jamais plus beau que lorsqu'il est rendu par la reconnaissance des vivans. La commune, dont vous êtes le président, a donné un exemple de fidélité et de reconnaissance dû à juste titre au monarque qui, pendant son règne glorieux, anoblit par la paix, n'a cherché la récompense que dans l'amour de ses sujets. Je vous remercie des témoignages réitérés de dévouement que vous m'avez donnés ainsi qu'à ma famille. J'apprécie au plus haut degré de pareilles dispositions.

"Veuillez agréer, Monsieur, les vœux que je fais pour le bien-être et la prospérité de la ville de Noerkøping."

Communication entre la France et l'Espagne.

Le gouvernement s'occupe activement de multiplier les moyens de communication entre la France et l'Espagne, soit par terre, en établissant des voitures publiques, soit par la voie de mer, au moyen de bateaux à vapeur partant de Bordeaux et de Nantes.

Nous sommes informés que le ministre des travaux publics vient d'ouvrir, par une décision récente, un crédit supplémentaire de 20,000 francs, qui devront être dépensés d'ici à la fin de l'année, pour activer les travaux de la route d'Espagne par la vallée de l'Ariége.

Si, comme tout le fait espérer, le gouvernement français obtient les modifications qu'il a réclamées aux règlemens de douanes établis par Espartero, nul doute que notre commerce, auquel ces règlemens portent un préjudice très grave, n'en reçoive une heureuse impulsion.

Nantes et Bordeaux seraient appelés à prendre part à ce développement commercial. Dans la première de ces villes, on travaille à l'exécution d'un vaste projet qui aurait pour résultat d'y faire arriver une bonne partie de produits du Midi, les vins et les spiritueux surtout.

Le transport de ces marchandises serait fait par cinq vapeurs d'un fort tonnage, dont quatre seraient au plus tôt, et sans interruption, employés à la navigation de Nantes à Bordeaux; et un cinquième serait plus tard affecté à la navigation de Nantes à Bordeaux et aux côtes d'Espagne.

Les marchandises destinées aux populations du bassin de la capitale pourraient être rendues de Bordeaux à Paris dans l'espace de six jours. Il en serait nécessairement de même des marchandises expédiées de Paris à Bordeaux.

Un haut Fonctionnaire de Juillet.

L'amiral Leblanc, préfet maritime de Brest, est un marin aussi brave qu'habile, et un administrateur distingué. Malheureusement pour lui, ces rares qualités sont ternies par des petits défauts où le ridicule a sa part. M. l'amiral est beaucoup trop économe pour un homme de son rang et de sa position: encore son économie, assure-t-on, est-elle une vraie prodigalité en présence de la lésine de Mme l'amirale. C'est à ce point, que dès que les marchands de Brest voient entrer Mme Leblanc dans leurs magasins, ils font le signe de la croix, et prient Dieu de leur donner la patience nécessaire pour supporter les rabais fabuleux de madame la préfète. Les femmes de la halle et des marchés se gênent beaucoup moins à son égard, et ne lui parlent jamais sans orner leur langage d'épithètes très harmonieuses à un certain point de vue.

M. de Mackau visitait dernièrement les grands ports maritimes de l'Océan, Rochefort, La Rochelle, Lorient, Brest. On était prévenu du jour de son arrivée dans cette dernière ville, et comme il descendait à la préfecture, il avait fallu se résoudre à donner un grand dîner. Le matin même, madame l'amirale, dans la plus chétive toilette, selon son habitude, se rendit au marché, accompagnée de sa bonne. Les grosses marchandes informées de l'arrivée du ministre, s'étaient munies des plus belles pièces en gibier, poisson, volailles, fruits, etc, etc. Après avoir passé plusieurs fois devant toutes les marchandes, sans presque rien acheter, Mme Leblanc finit par en mettre une en colère, ne voulant pas lui donner le prix raisonnable d'un magnifique poisson qu'elle marchandait. Une altercation fort vive s'engagea; les autres marchandes, désappointées, n'ayant rien vendu, s'en mêlèrent. Une insurrection éclata dans le marché.

Mme la préfète, poursuivie au milieu d'un concert de sottises et d'injures, est obligée de se réfugier chez un orfèvre-bijoutier. On se rassemble devant la maison, la foule grossit et menace de briser les vitres, c'est une véritable émeute. Le bijoutier tremblant ne sait comment s'y prendre pour supplier Mme l'amirale de vouloir bien s'en aller. Par bonheur, la bonne parvenue à s'éloigner, était allée prévenir son maître de ce qui se passait; au moment où elle arrivait, l'amiral se trouvait dans sa cave, en chemise, occupé à rouler une pièce de vin. Il endosse à la hâte son uniforme, ceignit l'épée, et à la tête d'un piquet détaché du poste de la préfecture maritime, et de quelques marelots du port, il vint délivrer sa femme. Il était temps, la boutique allait être forcée, peu accoutumée de voir des amiraux en voiles.

Quelques heures après cet événement, M. de Mackau arrivait à Brest.... Le dîner fut des plus modestes. Le savoir faire, le talent et les efforts culinaires de madame la préfète ne purent suppléer à l'insuffisance des plats. Le premier service fut très mesquin; le second service eut une certaine apparence: un poisson des plus rares et des plus fins s'étalait majestueusement au milieu de la table; ses dimensions frappèrent le ministre, qui en fit compliment à l'amiral, et lui dit, en le remerciant, que nulle part, dans les ports d'où il venait, il n'en avait eu d'aussi beau. En gourmet distingué, il vantait déjà la chair délicate que devait offrir cette superbe pièce, lorsqu'il vit Mme Leblanc pâle, troublée, en proie au plus cruel embarras et l'amiral interdit. Il ne soupçonnait pas la cause de ce changement, lorsqu'après avoir mieux examiné l'objet de ses éloges, il reconnut que c'était.... un poisson de carton, parfaitement imité, et placé là pour la symétrie. Alors, il dit en riant: "Pardonnez, cher préfet, mon indiscrétion; mais, en vérité, j'étais loin de m'attendre à trouver un poisson de carton dans un port de mer; je croyais qu'on ne voyait cela que dans les dîners d'Opéra. Je ne me permettrai pas pareille surprise quand vous viendrez me voir à Paris, où je vous promets de vous faire manger les plus excellents poissons de filet, quoiqu'on n'en prenne pas dans la Seine."

L'amiral croit son hospitalité compromise; mais madame l'amirale soutient, dit-on, que c'est encore s'en tirer à bon marché.

Corsaire-Satan.

Générosité Anglaise.

Malgré la réputation de générosité que quelques Français incompris lui ont faite, la vieille Angleterre continue à se préoccuper médiocrement de ses poètes, de ses savants et de ses artistes. Elle trouve, comme la France, que la poésie, la science et l'art sont des choses assez belles en elles-mêmes pour que ceux qui les pratiquent trouvent leurs récompenses dans leurs succès mêmes. Mistriss Marsh, la veuve du savant chimiste auquel on doit le célèbre appareil qui sert à constater la présence de l'arsenic dans les corps, n'a reçu de la munificence de l'Angleterre qu'une misérable somme de 500 francs. Lord John Russell, de qui elle avait sollicité une pension, vient de l'informer que *faute de fonds*, il ne pouvait lui accorder cette faveur. Voici donc la veuve d'un des plus illustres savants anglais réduite à la mendicité par l'ingratitude de la Grande-Bretagne, et obligée peut-être, pour éviter de mourir de faim, d'avoir recours au vulgaire poison qui fut le principal objet des études de son mari.

Ce qu'un théâtre gagne avec une tragédienne.

Un journaliste qui fait un recueil des programmes quotidiens de tous les théâtres de Paris, établissait l'autre jour devant nous ce petit compte que nous avons trouvé assez éloquent:

Mlle Rachel a dans les neuf mois qu'elle doit au Théâtre-Français, joué *trente et une fois*. A 45,000 fr. par an, cela fait un peu plus de 1,400 fr. que la Comédie donne à Mlle Rachel par représentation.—La moyenne des recettes qu'on doit à la célèbre tragédienne, par son obstination à galvaniser exclusivement l'ancien répertoire, est de 2,400 fr environ. Multipliez trente et une fois, cette somme donne le chiffre de 74,400 fr. Otez de ces 74,400 fr. les 45,000 reçus par la tragédienne, reste 29,400 fr. Otez de ces 29,400 fr 600 fr pour chacune des trente et une représentations (recette que la Comédie aurait encaissée, au plus bas, sans Mlle Rachel) et il reste en définitive 11,400 fr. de produit brut. Ainsi, Mlle Rachel a reçu de la Comédie 45,000 fr. et un congé de trois mois estimé 60,000, en tout 105,000 fr. pour en donner 11,400. Voilà qui justifie à merveille, n'est-ce pas, les exigences, les susceptibilités, les humeurs, les indispositions et aussi la merveilleuse santé de Mlle Rachel hors Paris.

Une ruse de tailleur.

Alfred de M.... est un jeune et charmant cavalier, un don Juan adoré de princesses russes et de figurantes du Luxembourg; pourtant la liste de ses victimes ne lui paraît pas encore assez longue, il a juré de ne s'arrêter qu'au chiffre 1830, en rancune de notre glorieuse et dernière révolution.

Il y a quelques soirs, comme il flânait par la ville, il s'aperçut qu'une femme, dont le chapeau était garni d'un voile, le suivait avec une certaine attention.

—N'ayons pas l'air, se dit Alfred, d'être affamé de la première passion malheureuse et continuons notre chemin en philosophe, et Alfred continua son chemin avec son monologue. Il disait encore: — Quels magnifiques yeux noirs! de vrais charbons en feu! je me sens tout en flamme! patience!

Arrivé au seuil de sa demeure, le don Juan n'y pouvant plus tenir se retourne brusquement, prend les mains de la dame voilée et lui soupire ces mots: — Ma belle, nous voici chez moi.

—Est-ce bien sûr, monsieur!

Mais alors la dame s'enfuit, Alfred la poursuit et parvient à la voir à visage découvert sous un bec de gaz.

—Ciel! c'est la femme d'un tailleur auquel il cachait son adresse. Il laissa fuir la femme, mais le lendemain il reçut la visite du mari.—Par bonheur ce n'était pas M. Jeune.

Papillottes.

Mme la marquise de ***, femme d'un pair de France et fort jolie dévote, a depuis cinq ans pour ami de cœur, M. D...., peintre éminent.—Il y a trois ans environ, Mme la marquise de *** mit au monde un fort joli petit garçon tout rose, tout blond, tout joufflu.

— Dieu du ciel, le joli enfant! disait le curé de St-Thomas-d'Aquin; il ressemble à un Chérubin.

— Rien de plus simple, répartit un méchant, qui était là, M. D.... est le premier artiste de Paris pour faire les anges.

Mme B***, qui a la prétention d'avoir des adorateurs, se trouve mère d'un enfant classé parmi les *terribles*. L'autre jour, un des soupirants se plaignait à la dame d'un violent mal de dents:

— Eh! monsieur, répondit le moutard, faites comme maman. Elle ôte ses dents à volonté et les remet ensuite.

Quelques minutes plus tard, le petit monstre recevait le fouet sous un prétexte quelconque.

Le spirituel abbé B.... à qui l'on parlait hier de la déplorable opposition que rencontrent au Vatican même les sages réformes du nouveau pape, répondit:

— Pourquoi s'étonner de cela, mon Dieu! Il est assez naturel que les abus de la cour romaine se cabrent un peu sous un éperon de fer. On ne les avait habitués jusqu'à présent à marcher qu'avec l'éperon d'or.

M. J. J. tiendrait fort à passer pour un maréchal de la littérature; malheureusement, les lecteurs des *Débats* trouvent parfois que les feuilletons du lundi sont signés par un Jean-Jean.

M. Jean-Jacques C...., demi critique, demi-lion, fut un jour invité à dîner chez M. P...., modeste éditeur de la rue de la Harpe.—On lui servit un repas sans façon, la soupe, le bouilli, une salade et des pruneaux.—En sortant de table, il dit à son hôte:

— Mon cher M. P...., il est agréable de dîner avec ses amis, et nous recommencerons.... tout de suite, si vous voulez.

Après que les applaudissements que soulevait le chant de Mme Damoreau eussent cessé l'autre soir au Gymnase, et que l'on put s'entendre, Mme G.... L.... s'adressant à plusieurs personnes qui se trouvaient auprès d'elle dans les coulisses, et montrant Mlle Rose-Chéri:

— Quand on pense que mademoiselle n'avait pas encore entendu chanter Mme Damoreau-Cinti!

Dites, madame, reprit aussitôt la spirituelle artiste, dites plutôt que je n'avais jamais entendu chanter.

Mme Damoreau qui était présente, trouva le mot joli, nous qui étions absent, nous le trouvons charmant.

Un jeune et microscopique pair de France vient d'épouser une femme trois fois plus grosse, mais aussi trois fois plus riche que lui; et celle-ci prétend à la prépondérance dans le ménage en proportion de son volume et de sa dot. L'autre soir, le malheureux promenait d'un air assez piteux, le long des boulevards, cette chère belle qui ne peut se séparer un seul instant de son petit mari. D'anciens camarades aperçoivent l'étrange couple.

— Tiens voilà B.... avec sa moitié, dit l'un d'eux.

— Si tu disais avec ses trois quarts, réplique l'autre.

☞ L'attention du public est appelée sur la vente de belles propriétés, situées dans la Première Municipalité, ainsi que d'actions de la Banque de l'Etat, etc, etc, qui aura lieu lundi prochain, huit du courant, à midi, dans la Rotonde de la Bourse St-Louis, par le ministère du sherif, pour opérer un partage entre heritiers. Les conditions de la vente sont très avantageuses.

Grande vente par colis de marchandises anglaises.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente par colis de marchandises anglaises, qui aura lieu aujourd'hui, quatre février, à onze heures, au magasin d'encan de F. H. Petitpain, No. 156, de Chartres.

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.
Mercredi soir, 3 fevrier 1847.

COTON—Il ne s'est rien fait. Les ventes n'ont été que de 300 balles, à une baisse de ¼ c.

SUCRE.—La demande est active, ventes, de 350 boucauts, à des prix soutenus.

MELASSE—Environ 400 barils se sont vendus à 27 c. le gallon.

FARINE—Le marché languit. Les acheteurs n'ont enlevé que 2,000 barils, à des prix extrêmes de $5 75 à $6.

MAIS—Il s'en est vendu 15,000 boisseaux, de 85 à 90 c. le boisseau.

CHANGE—Aucune altération à mentionner. Sterling de 4½ à 5 pour cent de prime; France, 5 42½ à 5 47½, sur New York, à soixante jours, de 2 à 2¼ pour cent d'escompte; à vue, de ¼ à ½ pour cent d'escompte.

FRET—Point de changement.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPEDIES.

Navire Sheranga, Patten, pour Golfe du Mexique. [illegible] Weeks, pour le Golfe du Mexique. Barque [illegible] Janes, W[illegible], pour le Havre. [illegible] Liverpool. Barge [illegible], pour New York. Brick [illegible], pour [illegible]. [illegible] Rebecca, pour [illegible]. [illegible] pour St-Vincent. [illegible] Cromwell, Reid, pour [illegible]. Goelette Cantor, Lawrence, pour [illegible]. [illegible] Treasurer, [illegible]. Steamer Grand Turk, [illegible].

ARRIVES.

Goelette Packet, Patterson, de [illegible]. Steamer Latona, Smoker, de [illegible]. Ringgold, McPherson, de [illegible]. J M White, Ventager, de Lac Providence. Old Hickory, Stettinius, de Nashville. Mary Ann, Duncan, du Bayou de la Fourche. Creole, Cockrell, de Louisville. Saranak, Rater, des Attakapas. J J Crittenden, Ieter, de [illegible]. Creole, Wood, de Mobile. F M Street, Street, de Lafourche. Hannibal, Chenoweth, de Caire. Eclipse, Goslee, de Memphis.

Au bas du fleuve et montant

Une barque et un brick, dont les noms sont inconnus.

DÉPART DES NAVIRES A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE

DE LIVERPOOL		D'AMERIQUE	
Hibernia	Janvier 4	[illegible]	Fevrier 1
Cambria	Fevrier 4		Mars 1
Hibernia	Mars 4		Avril 1

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Mercredi, 3 fevrier 1847.

LA direction de cette Banque a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé. Le dit courant de ce dividende sera payé aux actionnaires.
RICHARD RELF, Caissier.
4 fev—3

Aux Planteurs Sucriers.

CHAUDIERES à sucre en fer forgé de toutes dimensions utiles et de première qualité, à vendre par WYLIE & LEANA, 52 rue Bienville.
4 fev

Succession de Mme Sheridan.

LES personnes qui peuvent avoir quelque réclamation contre la succession de dame Marie Antoinette Fanny Dubecq, décédée, épouse d'Eugène Sheridan, sont invitées à les présenter au soussigné.
EUGENE SHERIDAN,
4 fev—3 Administrateur, No 75 rue Marigny.

CHAUX DE THOMASTON—Cargaison du brick E. Emory, 1,600 barils, Troisième Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co, No 11 Magasins Rouges, Troisième Municipalité.
4 fev

KIRSCH—Véritable Kirsch de la Forêt Noire, à vendre par F PERRET, 45, Bienville.
4 fev

ABSYNTHE—Véritable absynthe suisse, marque Berthoud fils, à vendre par P PERRET, 45, Bienville.
4 fev

AUX TAILLEURS.

MERINOS et COUTILS—Reçu par les derniers arrivages de France un bel assortiment de Merinos à habits et Draps d'été façonnés pour pantalons ainsi qu'un bel assortiment de Coutils fantaisie, à vendre par LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres.
4fev

MARCHANDISES DE PRINTEMPS.

REÇU par les derniers arrivages de France, et à vendre par les soussignés:

1 caisse ombrelles, riches nouveautés,
2 do barèges et balzorines imprimées,
6 balles jaconat fantaisie et deuil nouveauté,
[illegible] balles mousselines satinées et brillantées,
4 balles mousselines marquises et organdis imprimées.
3 caisses mousseline suisse, brodé couleur,
2 do do do blanches,
1 do rubans fantaisie nouveautés,
1 do gants et mitaines, filet Egyptien et unis,
1 do barèges noirs et verts,
1 do coton chamois à rideaux,
1 do do satine et façonné,
1 do damas laine à rideaux,
1 do do coton do
1 do chaussettes coton écru,
2 do do gris mêlé,
6 do bas coton blanc assortis,
1 do mouchoirs batiste unis et à ourlet
1 do do do brodés et à rivière,
4 do mérinos double pour à habits,
1 do do do façonnés à pantalons,
6 balles coutil fantaisie,
4 do colonnades de printemps assortis,
1 do jupons crinoline,
1 do corsets.

Aussi en magasin un bel assortiment de soieries noires et en couleur, chales de soie et de cachemire, cols brodés, cravates pour hommes et pour femmes, écharpes de soie, de barège et de cachemire, franges, boutons fantaisie et une quantité d'autres articles dans leur genre.
LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres
4fev

CONDUIT aux épaves de la seconde municipalité, rue Baronne:

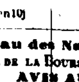

Un cheval blanc, d'environ 15 mains de hauteur, trois pieds ferrés, queue et crinière longues, le haut de la tête tondu.

Un cheval poney, Isabelle, de 14 mains environ de hauteur, ferré des quatre pieds, queue et crinière longues; couronne.

Un cheval alezan, d'environ 15 mains de hauteur, queue et crinière longues, une raie blanche sur le front, pieds de derrière blancs, marques de frotte, ment de la selle.

Si lesdits animaux ne sont pas réclamés mercredi le 17 février, ils seront vendus ledit jour, en vertu de la loi, par Robert Kerrison.
J L WINTER,
4fe—3fen10] Cap. de la garde de nuit.

Bureau des Naissances et Décès.
Passage de la Bourse, près la rue Bienville.

AVIS AU PUBLIC.

AYANT été nommé Annotateur du Bureau des Naissances et Décès pour la paroisse et ville d'Orléans j'invite les habitants de la susdite paroisse et ville, à vouloir bien se conformer aux dispositions de la loi ci-après citée:

Acte, approuvé le 6 mars 1819.

[illegible]

10 avril F. M. CROZAT.

CENT balles toile à drap écrue 4/4, mise en paquets très-serrés & convenables aux marchés mexicains, à vendre par De FOREST & Co. 20, Douane.

TOILES drap écrue 4/4, Lawrence C. Amoskeag A. & C., à vendre par De FOREST & Co, 20, Douane.

M. l'Editeur:

☞ Veuillez annoncer que M. Charles Forstall est candidat pour la place de représentant du 5me district représentatif, en remplacement de M. L. St. Martin, démissionnaire, et qu'il sera soutenu par TOUS SES AMIS.

Articles pour l'Armée.

JE recevrai des propositions cachetées, portant sur l'enveloppe, "For Army Supplies" jusqu'à 9 heures de l'après midi du samedi, 6 courant, pour la fourniture de

150 Tentes de camp, avec un jeu de montants et 20 piquets chaque;
900 Tentes de camp communes, avec un jeu de montants et 90 piquets chaque;
1000 hachettes de Collins ou de Hunt, avec leurs manches;
200 haches des mêmes manufactures, avec leurs manches;
900 marmites de camp;
1000 poêlons en fer;
4000 cantines en fer blanc, avec les courroies;
1000 sacs à dos.

On recevra des soumissions pour chacun de ces articles séparément, et l'on pourra en avoir des échantillons à mon bureau, rue de la Commune, No 149.

Le tout devra être délivré sous dix jours, et sera sujet à l'inspection de personnes que je nommerai. Je me réserve le droit de rejeter les soumissions si elles sont trop élevées.
THOS. F. HUNT,
3 f—4 Lieut. Col. et Dep. Quart. Maitre Gen.

Grains pour l'Armée.

JE recevrai des propositions cachetées portant sur l'adresse "Proposals to furnish grain" jusqu'au vendredi, 5 février courant, à 1 heure de l'après midi, pour la fourniture de

90,000 boisseaux, mesurés, d'excellente avoine;
8,000 boisseaux, mesurés, d'excellent mais blanc.

Le grain devra être mis dans de bons sacs neufs en pitre, de la contenance de deux boisseaux chaque, aux frais du vendeur, qui ne devra faire aucun prix séparé pour les sacs. Les soumissions devront être faites pour l'avoine et le mais séparément: on ne prendra pas en considération les soumissions qui porteront moins de quatre mille boisseaux. Le tout sera sujet à l'inspection d'une ou de plusieurs personnes que je nommerai. Les articles devant être délivrés en telles quantités et en tels temps, (sous dix jours s'il le faut) que je désignerai. Je me réserve le droit de rejeter les soumissions si elles sont trop élevées.
THOS. F. HUNT,
Lieut. Col. et Dep. Quart. Maitre Gen.
Nlle-Orleans, 2 fevrier 1847. 3 fev—3

AVIS.

LE collecteur de taxes de paroisse, pour la paroisse de Jefferson, notifie par le présent toutes personnes, non-distinction entre les résidents et non résidents qui ont des taxes de paroisse à payer, que les dites taxes pour l'année 1846, sont dues et payables dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, au bureau du collecteur à la maison de Cour, ville de Lafayette. Après cette époque le collecteur procèdera, conformément à un acte du 19 mars 1845 à la saisie et vente de l'Etat, approuvé le 19 mars 1845 à la saisie et vente de toutes propriétés sur lesquelles les taxes n'auront pas été payées.

N B—Le bureau est ouvert tous les jours depuis 9 heures A M. jusqu'à 3 heures P M.
V LAVAUDAIS, Collecteur.
Paroisse Jefferson, 3 février 1847.
3 fev—1et2 pe

AVIS—On désire acheter pour du comptant, une domestique créole d'un bon caractère, et parfaitement garantie, de l'âge d'environ trente ans. Il faut qu'elle soit bonne gardienne d'enfant et propre à ses travaux d'un ménage. S'adresser rue St-Pierre, No 33. 3 fev—3

DEMANDE d'Esclaves et de Proprietés.—On désirerait acheter, pour du comptant, une domestique de 35 à 40 ans, qui serait parfaitement garantie et recommandée, et sur laquelle on pourrait fournir tous les renseignements désirables.

AUSSI—Une bonne maison ayant une grande cour, à peu de distance de la rue des Remparts, dans la 1ere municipalité.

AUSSI—Une maison dans le faubourg Tremé, dans un quartier bien habité, et un prix peu élevé. On donnera du comptant.—S'adresser à
P F de GOURNAY,
3 fev—4 No 11, Passage de la Bourse

ESCLAVES A VENDRE.

MATILDA, mulâtresse, âgée de 16 ans, enceinte, excellente domestique de maison, coiffeuse, blanchisseuse et repasseuse, garantie et recommandée.—Conditions comptant.

JULIE, âgée d'environ 30 ans, parfaite blanchisseuse et repasseuse, excellente cuisinière, est une bonne domestique, garantie et recommandée—Comptant.

CELESTINE, griffe, âgée de 25 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bonne domestique, garantie et recommandée—Conditions comptant.

Aussi à vendre:

Un terrain situé rue Dauphine entre Marigny et Espagnol, mesurant 32 pieds de face sur 117 pieds de profondeur.

Un autre terrain situé Carondelet entre Mandeville et Marigny, mesurant 30 pieds de face sur 100 de profondeur—Comptant.
P F DE GOURNAY,
11, Passage de la Bourse.
3fe

CONSULAT DE FRANCE.
AVIS—MENSUEL—FEVRIER 1847.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

B	G
Brennon Jean Baptiste	Guilbaud, Rose Elie
Beaujeu, Francois	L
C	Lepaillon, Michel Frederic
Corlay Marie	Lafitte, Asselin
Castelle Ambroise J. Ste	Lacoste, Marie
D	Lavenne
David, Theodore	Lelan J N Marie
Denis J	M
E	Merciol, Jean
Engelsberg, Louis et A J.	Moreau Etienne
F	Meynadié
Fayolle, Edouard	Moreau Claude
Forlant Jr. Louis Celina	Martelly, Baptiste Jos
Fourteau Pierre dit Pasquet	Marchand, les frères
	P
	Papet fils
G	S
George, Adelaide Mlle	Soumeville Charles
Gondrand, Louis	

La chancellerie du Consulat de France, située encoignure Remparts et St. Pierre, est ouverte tous les jours de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 3fev

JE crois qu'il est du devoir d'un homme d'honneur de réparer des torts qu'il peut avoir envers ses semblables, donc je reconnais que la réputation d'Henriette M[illegible] est bonne, et de la plus valeur et je vaux à la considération du public devant qui je l'avais retatée avec inconséquence.
JH F PERRAULT
3fe—3f

PORC—95 barils en débarquement du vapeur Jamestown, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
17 & 19, rue St Louis
3fe

COGNAC—1re preuve, en demi et quarts de pipes, J J DUPUY, à vendre à bas prix pour clore diverses consignations.
Eug. ROCHEREAU & Co.
17 & 19, St Louis
3fe

VIN DE FAMILLE—30 barriques vin St Julien Médoc, en débarquement du navire John Fehrman, à vendre par Eug. ROCHEREAU & Co,
17 & 19, St Louis
3fe

SARDINES—En débarquement du navire John Fehrman, de Bordeaux, des sardines de la marque de Conseil Martin, à vendre par
Eug. ROCHEREAU & Co,
17 & 19 St Louis
3fe

PORTER DE LONDRES—100 barriques porter de Barkley & Perkins, en bouteilles à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER,
24 Bienville
3fe

VIEUX VINS ROUGES—25 barriques vieux vin rouge St. Estèphe, 20 do Margaux & St Emilion, 30 do Médoc, 30 demi barriques Médoc, 15 barriques vieux vins Haut Brion, Latour & La Mission, en magasin et à vendre par
CH DUFOUR, 11 Conti.
3 fev

VIEUX VINS BLANCS—3 barriques vieux vin blanc Haut Sauterne; 30 barils do en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
11, Conti.
3 fev

TOILE A VOILE DE COTON—Un grand assortiment de toile à voile de coton marque Joncoitly, convenable pour tentes, prélats, voiles, &c, constamment en main et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St Louis
2fev—5f

EAU DE VIE—Vieille eau-de-vie de Cognac supérieure, (marque Castillon), des années 1815 et 1825, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22, rue St Louis
2fe—5f

ABSINTHE SUISSE & KIRSCH.—350 caisses absinthe et kirsch de la marque Jerpin et Lecoul tre, dont une partie à l'entrepôt, à vendre par
LEOPOLD JEAANET,
22, rue St Louis
2fe—5f

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
2 fev—5 22 rue St Louis

SERRURES FRANÇAISES—Le soussigné, agent d'une des premières manufactures de France, a toujours en mains un assortiment complet de serrures françaises de 4 à 10 pouces, en caisses de 15 douzaines, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables.
LEOPOLD JEANNET,
2 fev—8 22, rue St Louis.

COUTILS—En magasin et à vendre par le soussigné—4 caisses coutil.
CH. DUFOUR, 11, Conti.
2fev

FRUITS AU JUS—En magasin et à vendre par le soussigné,—175 caisses fruits assortis au jus,
2 fev CH. DUFOUR, 11, Conti.

SUCRE Havane.—52 caisses sucre brun supérieur, en débarquement du brick Catherine, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
26, Vieille Levée.
2fev

CAFE.—300 sacs, Havane, en débarquement de la goëlette R. Gronning, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
2fev 26, Vieille Levée.

MAQUEREAUX, &c.—1,000 barils maquereaux No 1, 2 & 3; 300 do do; 80 do riz, 100 sacs poivre; 100 caisses sucre raffiné de Boston; 1,000 boîtes thé; 100 sacs vieux café Java, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
23jan 40, Gravier.

MERINOS FRANÇAIS—6 caisses mérinos français ordinaire, fin et extra-fin, en débarquement de la barque Izette du Havre, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
23jan 31, Vieille Levée.

AVENDRE, en débarquement du navire Oceana, venant de Bordeaux—50 barriques vin rouge, 50 tierçons vin blanc Haut Sauterne.

AUSSI EN MAGASIN:

80 barriques vin vieux 1834, St Julien, St Estèphe et Châteaumargaux; 150 barriques vin ordinaire, 30 do Marseille (Bergasse); 35 tierçons vin blanc Haut Barsac et Haut Sauterne; 30 do do ordinaire Sauterne; 5 1/2 pipes Cognac, J J Dupuy; 3 barils vieux whiskey de Monongahela; 25 paniers vin de Champagne; 25 caisses vin Chât. Laffitte; 30 do do Chât. Margaux; 25 do do Haut Brion; 50 do do St Estèphe; 25 do vin blanc Sauterne, 1837; 80 do liqueurs assorties surfines; 30 do do do superfines; 35 do cerises à l'eau de vie; 35 do prunes do do; 35 fruits assortis do do; 30 prunes sèches en grands et petits pots; 10 do sardines en 1/2 boîtes; 80 paniers huile Piapil; 50 paniers anisette de Bordeaux surfine; 30 do do superfine; 12 caisses curaçao; 15 do absinthe; 10 do marasquin; 200,000 bouchons fins assortis; 150,000 do do pointus.

Le tout directement importé de Bordeaux et de Marseille par les soussignés.
GARNIER, frères,
22jan 145, rue de Chartres.

Mémoires d'un Médecin.

LES livraisons de cinq à neuf des Mémoires d'un Médecin, ouvrage nouveau par Alexandre Dumas, sont publiées et en vente à la librairie de VICTOR HEBERT, 149 Chartres, entre St-Louis et Toulouse.
2 fev

INDIGO—Véritable indigo de Manille, à vendre par J. W. STANTON & Co.

REMEDE MAGIQUE DE DALLEY.

☞ Le remède original, le seul véritable, porte toujours la signature écrite du propriétaire, H DALLEY, sur l'enveloppe de chaque boîte.
Dépôt général, 30, Broadway, New York.
Dépôt du Sud, 150, rue de Chartres, à la Nouvelle-Orléans. 30jan

COGNAC—15 demis et 45 quarts de pipes cognac 4me preuve, de la marque Pellevoisin, reçus par le navire John Fehrman, de Bordeaux, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 90 rue de la Douane

LIQUEURS, etc.—A vendre par le soussigné:
40 caisses liqueurs superfines assorties;
20 do absinthe;
50 paniers guignolet;
400 demi boîtes petits pois au beurre;
200 boîtes petits pois au beurre;
100 caisses cerises à l'eau de vie;
200 caisses vin rouge;
10 barils cognac Pellevoisin 1810;
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 90 rue de la Douane

TRUFFES, etc.—A vendre par le soussigné:
100 demi boîtes truffes;
100 boîtes pâtés de lièvres, truffés;
4 caisses chapeaux de soie de Paris.
TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 90 rue de la Douane

COGNAC de Pellevoisin en demi et quart de pipes à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev 90 rue de la Douane

PETITS POIS—400 demi boîtes petits pois au jambon, de la marque de Chatelaine Jne. et Bazet, à vendre par TH BAILLY BLANCHARD,
1 fev—30 90 rue de la Douane

SUCRE—45 caisses sucre brun de la Havane, en débarquement du brick T. Tiret, à vendre par
1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CAFE—92 sacs café fin vert de la Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par
1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

CIGARES Havane—44 milliers qualités assorties, en débarquement du T. Street, à vendre par
1fev J M CABALLERO, 32, Vieille Levée.

COTON à moustiquaires—5 caisses coton blanc à moustiquaires, 6/4 de large, à vendre par
1 fev McDOWELL & PECK, 29, rue Douane.

CAFE—600 sacs Havane, en débarquement et en magasin, à vendre par L. CANTIN,
1fev 42, rue Gravier.

CACAO—20 sacs cacao Para, supérieur, venant d'arriver et à vendre par L CANTIN,
1fev 42, rue Gravier.

CIGARES—100 milliers cigares Havane, tels que Regalias, Canones, Panetelas, &c, à vendre par
1fev L CANTIN, rue Gravier.

SUCRE Havane—762 sacs blanc, jaune et brun, à vendre par L CANTIN,
1fev 42, rue gravier.

SUCRE—52 caisses Havane, en débarquement du brick T Street, à vendre par L CANTIN
1fev 42, rue Gravier

TABAC—550 balles Vuelta de Abajo, capes et tripes, à vendre par L CANTIN,
1fev 42, rue Gravier

TABAC en feuilles par boucauts, pour cigares, à vendre au No 16, rue Tchoupitoulas, par
21 jan—1m A MONTREUIL

MEULES DE MOULIN DE COLOGNE

EN débarquement du navire Plato, de Rotterdam, 230 meules de 4 à 20 pouces épaisseur sur 22 à 54 pouces de diamètre, à vendre par
H de GOER & RIFFLARD,
30jan 21, Magasins

REÇU par le Talbot, du Havre,—1 caisse peaux vernies qualité supérieure, à vendre par
H de GOER & RIFFLARD,
30jan 21, Magasins

Chemises Françaises.

REÇU par le Nicolas Cezard, du Havre—2 caisses chemises françaises, à vendre à bas prix, par
H de GOER & RIFFARD,
30jan 21, Magasins

CIGARES—Assortiment complet, meilleures marques de la Havane, à vendre par
J M CABALLERO,
30jan 32, Vieille Levée.

SUCRE—Brun, blanc jaune, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO,
30jan 32, Vieille Levée.

CAFE—Fin vert Havane, à vendre par
J M CABALLERO,
30jan 32, Vieille Levée

INDIGO—Guatemala, en magasin, à vendre par
J M CABALLERO,
30jan 32, Vieille Levée

EPICES—200 paquets poivre de Sumatra, gingembre en racine, clous de girofle, casse, &c., à vendre par ROBERTS & HALL,
30 jan 75, rue des Magasins.

SAVON—100 boîtes rose, amandes amères, Prosse, &c., à vendre par
30jan ROBERTS & HALL, 75, Magasins

Agence de la Cie. d'Assurances Mutuelles du Soleil.
Nouvelle Orleans, 29 janvier 1847.

LES Certificats (script) des profits de trente deux et demi pour cent, sur les opérations de l'année 1846, sont prêts à être délivrés à ceux qui y ont droit en vertu de la Charte.
29jan L. MATTHEWS, Agent.

LES MOUSQUETAIRES de la Reine,
Opéra Comique en 3 actes.
En vente chez Vor. HEBERT,
29jan 149, rue de Chartres.

Chez C. GODIN, relieur,
rue de Chartres, 131

ABONNEMENT au Feuilletoniste, par an $2 50
do à l'Echo des Feuilletons, 2 50
do au Livre des Familles, 2 00
do au Magasin Pittoresque, 3 00
do au Moniteur de la Mode, pour 6 mois, 5 00
do au Cabinet de Lecture, pour un mois, 1 00

EN VENTE

Les Mousquetaires de la Reine, opéra ed. Comique, 20
Dito. édition de Paris, 40
Atelier de Reliure en tout genre. 27j—1m

LIBRAIRIE DE V. HEBERT.
149, rue de Chartres.

En vente à cette librairie, le tome 2me de L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE, Par CH. GAYARRÉ.

Il reste encore à vendre quelques exemplaires du tome premier.
22jan

ESSAI SUR LA LIBERTE
Par le Dr. CH. DELÉRY.

En vente à la librairie Lacravax, 210, rue Royale.
30jan—3t

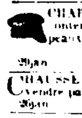

OMBRELLES A LA DERNIERE MODE—Un assortiment d'ombrelles, nouveau genre, reçues par le navire Nicolas Cezard, et à vendre à bas prix par D B MACARTY,
29 jan 24, rue Bourbon.

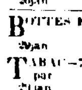

CHAPEAUX, CASQUETTES—200 caisses contenant un assortiment complet de chapeaux de soie, castor, feutre, &c, à bas prix.
FROST & Co,
29jan 10, Magasins.

CHAUSSETTES DE LAINE—200 douzaines à vendre par FROST & Co,
29jan 10, Magasins

BOTTES FORTES—100 caisses à vendre par
FROST & Co,
29jan 10, Magasins

TABAC—7 caisses Floride pour cigares, à vendre, par ROBERTS & HALL,
29jan 75, rue des Magasins.

SALPETRE—50 barillets raffiné, à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 jan 75, rue des Magasins

THÉ FRAIS—1500 colis Impérial, poudre à canon, Young Hyson, Souchong et Punchong en demi-caisses et boîtes de différents poids, à vendre par
ROBERTS & HALL,
29 jan 75 rue des Magasins.

EAU DE VIE & GENIEVRE—Cognac en demi pipes, et genièvre des marques de l'ancre et du verre, en pipes, à vendre en magasin, par
VANCE & LEPPER,
29jan 24, Bienville.

WHISKEY ECOSSAIS.—En poinçons et en dame jeannes de 5 gallons, à vendre en magasin, par VANCE & LEPPER,
29jan 24, Bienville.

LIQUEURS DU PAYS—Vieux Monongahela et whiskey Bourbon, eau de-vie de pêche et commune, à vendre en magasin, par
VANCE & LEPPER,
29jan 24, Bienville

GRAINES DE JARDINAGE.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Talbot, venant du Havre,

Un assortiment de graines de légumes.
Un assortiment de graines de fleurs, parmi lesquelles plusieurs espèces d'œillets.
1000 griffes d'asperges de Hollande.
LELIEVRE,
219, rue Royale, encoig. de la place St Antoine.
29jan—1m

G. TALAMON,
Rue de Chartres, No 44.

OFFRE à vendre, en débarquement du North Carolina, du Havre:

18 balles coutil à pantalons, 3 caisses éventails fins et ordinaires, 1 do gants de filet noirs et blancs, 1 do mitaines de filet longues et courtes, 1 do ruban taffetas noir Nos 4 et 6 pour panamas, 1 do chaussettes en pur fil écru, 1 do bretelles à la Polka.
28 jan

G. TALAMON,
RUE DE CHARTRES, No 44.

OFFRE à vendre en débarquement de l'Andelle, du Havre: 10 caisses chapeaux de paille, pour hommes; 7 do do do pour enfans, 2 do do do pour fillettes; 1 do do do garnis de plumes pour petits enfans; 4 do crème de Perse, 1 do extrait d'odeurs grands flacons; 2 do savon parfumé.
28 jan

CAFE Havane—83 sacs café fin vert, en débarquement du brick Jefferson, à vendre par
27j Wm. H SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE Havane—59 caisses sucre blanc, en magasin, et à vendre par
27j Wm. H SIMMONS, 44, Poydras.

SUCRE—114 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Orleans, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27jan 26, Vieille Levée.

CAFE—263 sacs, en débarquement des navires Mary A. Jones et Titi, venant de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27jan 26, Vieille Levée.

SUCRE—102 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Mary A. Jones, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
27janv 26, Vieille Levée.

TABAC—700 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et trippes, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
27jan 26, Vieille Levée.

SUCRE Havane—Blanc, jaune et brun, en magasin, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
27janv 26, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment, qualités choisies, en vente par LAPEYRE, MARIGNY & CO.,
22 jan 86, rue St. Charles.

SUCRE—80 caisses brun et 20 do blanc, à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
2 fev 40 Gravier

MAQUEREAUX—1,800 barils Nos 1, 2 et 3, 300 do du Sud, grande, No 2, à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
2 fev 40 Gravier

GOMME blanche triée—5 futailles gomme blanche triée, du Sénégal, en magasin et à vendre par
2 fev CH. DUFOUR, 11 Conti

WHISKEY—100 barils vieux whiskey Bourbon [illegible]

AVIS D'ELECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés des trois Municipalités de la ville de la Nouvelle Orléans sont par les présentes notifiés qu'une ELECTION aura lieu vendredi, 12 février 1847, pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de cette portion de la paroisse d'Orléans sise sur la rive Est du fleuve Mississipi, pour remplir les vacances causées dans le Sénat par la démission de Thomas J. Durant et Pierre Soulé; aussi deux Représentans, un pour représenter le Troisième District représentatif, qui comprend toute cette portion de la seconde Municipalité, à partir du milieu de la rue Julie jusqu'au Canal de la Nouvelle-Orléans, de la le long dudit Canal jusqu'au Lac (partie inférieure) jusqu'à la rue du Canal et s'étendant du Fleuve au Lac, le long de la ligne supérieure de la dite rue du Canal.

Et l'autre pour représenter le cinquième District Représentatif, qui comprend toute cette portion de la première Municipalité du milieu de la rue St Louis jusqu'au Chemin de la Metairie, de là le long de dit Chemin jusqu'au Canal de la Nouvelle Orleans et en descendant le milieu de la rue St. Philippe, à partir du Fleuve jusqu'à son intersection avec le bayou St. Jean, et le long du dit Bayou jusqu'à son intersection avec le Chemin de la Metairie et le long du dit Chemin jusqu'à sa rencontre avec la rue St Louis; pour remplir les vacances occasionnées par la démission de Louis St. Martin, représentant le 5ème District, et de Thomas B. Eastland, représentant le 3ème District.

Les polls seront ouverts dans les lieux et cantons fixés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, et depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures de l'après-midi, sous la surveillance des commissaires et secrétaires nommés conformément à la loi.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil General.

Séance extraordinaire de samedi 30 janvier 1847.

Ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Article premier—Il est ordonné par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle Orléans, que les bureaux d'élection suivants soient et demeurent établis dans la ville de la Nouvelle Orléans, à savoir:

Premier District Représentatif.

Bureau No 1—Pour toute cette partie du premier district représentatif compris entre le fleuve et le milieu de la rue des Magasins, au café de Malthus au coin des rues du Marché et Tchoupitoulas.

Bureau No 2—Pour toute autre partie de ce district situé au-delà de la rue des Magasins, au café de Tivelichet, rue des Nayades près du dépôt des chars à cheval au chemin à coulisse de Carrollton.

Deuxième District Représentatif.

Bureau No 3—Pour toute cette partie du second district représentatif, compris entre le fleuve et la rue du Camp, au café de Charles Dumont rue Tchoupitoulas.

Bureau No 4—Pour toute cette partie du district situé au-delà de la rue du Camp, au café de G Griswell, encoignure de la Promenade des Tritons et de la rue Apollon.

Troisième District Représentatif.

Bureau No 5—Pour toute cette partie du troisième district représentatif situé entre le fleuve et la rue Saint-Charles, au café de Mills et Brother, Arcade de Banks.

Bureau No 6—Pour toute cette partie du dit district, compris entre la rue Saint Charles et le milieu de la rue du Cirque, au café de Jackson, au coin des rues Baronne et Poydras.

Bureau No 7—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue du Cirque, au café de A O'Donnell, encoignure des rues Cirque et Poydras.

Quatrième District Représentatif.

Bureau No 8—Pour toute cette partie du quatrième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue des Remparts, à l'hôtel de la rue Conti, ancienne ment hotel de Richardson.

Bureau No 9—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue des Remparts, au café de L Cabran, encoignure Bienville et Tremé.

Cinquième District Représentatif.

Bureau No 10—Pour toute cette partie du cinquième district représentatif compris entre le fleuve et les rues Remparts, St Louis et St Pierre, au café de la Ville, encoignure St-Pierre et Chartres.

Bureau No 11—Pour toute cette partie du dit district compris entre le fleuve, les rues Remparts St Pierre et St-Philippe, au café de Salasc, en face du Théâtre d'Orléans.

Bureau No 12—Pour toute cette partie du district situé au delà de la rue des Remparts, entre St Louis et St Philippe, à la maison de la Pompe, rue du Maine, entre Remparts et St Claude.

Sixième District Représentatif.

Bureau No 13—Pour toute cette partie du sixième district représentatif, compris entre le fleuve et les rues Remparts, St Philippe et Espagnole, au café de Jose Barnes, encoignure Royale et Hospital.

Bureau No 14—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue des Remparts, au Jardin Sans-Souci, encoignure Voisin et Chemin du Bayou.

Septième District Représentatif.

Bureau No 15—Pour toute cette partie du septième district représentatif, compris entre le fleuve et la rue Claiborne, au café de Jose Paturzo, encoignure Champs-Elysées et Levée.

Bureau No 16—Pour toute cette partie du dit district situé entre la rue Claiborne et le Bayou St Jean au corps de garde, sur la propriété de M Holland, Chemin du Bayou.

Bureau No 17—Pour toute cette partie du dit district situé à Milneburg, lac Pontchartrain, à l'hôtel Washington, à l'extrémité du chemin de fer du lac Pontchartrain.

Huitième District Représentatif.

Bureau No 18—Pour toute cette partie du huitième district représentatif situé entre le fleuve et la rue Casacalvo, au café de Siewertsen de Meyer, encoignure Victoire et Enghien.

Bureau No 19—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue Casacalvo, à l'hôtel Municipal, encoignure Grands-Hommes et Champs-Elysées.

Neuvième District Représentatif.

Bureau No 20—Pour toute cette partie du neuvième district représentatif compris entre le fleuve, la rue d'Enghien, l'Avenue Lafayette et la rue Lenore, au café du Free Port, sur la levée, près de la presse à coton d'Orléans.

Bureau No 21—Pour toute cette partie du dit district situé au-delà de la rue Elmire, au café de la Levée, sur la propriété de M. Tremé, près de la Raffinerie.

Article 2—Il est de plus ordonné que cette ordonnance aura pleine force et vigueur aussitôt après sa passation.
(Signé) G CRUZAT, Président.
Approuvé 1er février 1847.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A MAZUREAU, Secrétaire.

Conseil General.

Séance extraordinaire de lundi, 1er février 1847.

Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées à l'unanimité commissaires et secrétaires pour présider l'élection qui aura lieu, en cette ville, de deux Sénateurs et d'un Représentant pour chacun des 3me et 5me districts de cette ville, dans les différents bureaux, savoir:

Bureau	Commissaires	Secrétaires
No 1	W S Stansbury, John Duggan, W C Dyker.	Theo Smith, L A Nadaud.
No 2	H Edwards, G T Ross, P Conrey,	John Connelly, J M Halsey.
No 3	T W Essex, James Patton, L U Gasenne,	L L Haney, W H Haywood.
No 4	D S Osborne, George Dirmeyer, Sparrel Hale,	A Deval, P E Madere.
No 5	J S Crockett, M Cannon, William Flower	William L Pitts, C H Pommerat.
No 6	C C Parkil, W C Aud, J Landis.	Hugh Workman, R C Sykes.
No 7	George Patterson, J H Roland, J W Smith.	H Peralta, W Marcolin.
Nº 8	C T Steward, Richard Richardson, Richard Hagan.	J Q A Hoyt, J P Walden.
No 9	Patrick Shiels, R M Carter, O Byrd,	J B Preau, J T Slingerland.
No 10	P Avegno, James Gasquet, B Van Ostern,	Victor Labatut, Edward Forstall.
No 11	A Dubuc, J E Faures, J L Fabre,	A Arrayo, V Joumaron,
No 12	C Ramos, Z Latour, F Buisson,	E A Michel, H Wiltz,
No 13	A Derbès, J M Wolfe, E Giquel,	V Sère, Th Montreuil,
No 14	Charles Bayon, Th Théard, C Jumonville, jr,	R P Théard, W C Budd,
No 15	G Plessy, F L Nicomède, P Conrotte,	A Abat, B F Lewis,
No 16	P Macias, Jh T Bauduc, J Salomon,	B Cazanova, F Coquet.
No 17	S H Page, R H McGill, Y P Erchardt,	S Peasley, L C Bell.
No 18	G Boyer, M Weysham, F Annable,	Thomas Meyers, Th Rouchard,
No 19	C W Robinson, E Hickey, Lange Crais.	P Mailloux, F Newman.
No 20	L Collens, D T Farrar, B F Flanders,	J B Vienne, P F Nogues,
No 21	H Tremé, M Andry, T D Farrar.	B Cornu, A Tremé,

Résolu que le Maire soit requis de publier dans l'Abeille, l'Atlas, le Picayune et le Delta, l'ordonnance pour établir des bureaux d'élection dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que les noms des commissaires et secrétaires nommés pour présider à la prochaine élection.
(Signé) D STICKNEY, Président.
Approuvé 2 février 1847.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
A MAZUREAU, Secrétaire.

Tous les votants des trois municipalités, voteront par les présentes, et les votans seuls qui demeurent dans les districts représentatifs, pourront voter pour les représentants. Les votes seront comptés immédiatement après la fermeture des polls.
JOHN L. LEWIS,
3 fev Sherif de la paroisse d'Orleans

AVIS.

IL est decrété, etc., que les commissaires nommés pour choisir à Bâton Rouge l'emplacement de la Maison d'Etat et pour en surveiller la construction, sont par les présentes requis et autorisés à annoncer pendant trois mois qu'ils recevront des plans et soumissions pour l'érection de ladite Maison d'Etat, et aussi à choisir celui qui, dans leur jugement, leur paraîtra le mieux répondre à l'objet de ladite construction. Bien entendu que lesdits commissaires pourront apporter dans les détails audit plan, les modifications qui leur paraîtront nécessaires, afin que dans le même bâtiment qui sera érigé pour le Sénat et la Chambre des Représentants, tous les bureaux et appartements exigés par l'administration de l'Etat, puissent trouver place.

Conformément aux dispositions de l'acte ci-dessus, les commissaires donnent par les présentes, avis qu'ils se réuniront à la Maison d'Etat, en la ville de la Nouvelle-Orléans les lundis, mercredis et vendredis de chaque semaine, à neuf heures du matin, pendant trois mois à dater de la présente publication, de la part des architectes et entrepreneurs, des plans et soumissions pour la construction des édifices ci-dessus désignés.
Signé MAUNSEL WHITE, Chairman.
G. COOK,
23jan—90j WALTER BRASHEAR.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

BUREAU DE CIRCULATION.

NOUS soussignés formant le Bureau de circulation, en vertu de la seconde section d'un acte intitulé acte pour faire revivre la charte de différentes banques établies dans la ville de la Nouvelle Orleans, et pour d'autres objets, approuvé le 5 février 1842, invitons les actionnaires de la Banque des Citoyens et de l'Association Consolidée, à se réunir dans le local respectif des dites banques, pour l'Association Consolidée, le 20 février prochain, à onze heures A M, et pour la Banque des Citoyens, le 1er mars prochain, à onze heures A M.
JOSEPH WALKER, Trésorier d'Etat
CHARLES GAYARRÉ, Secrétaire d'Etat
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1847.
1 fev—1m e et c

Chemin de fer du golfe du Mexique.

DANS le but d'accélérer les travaux et d'ajouter aux moyens de transport du chemin de fer du golfe du Mexique, qui n'est maintenant éloigné du lac Borgne que de quatre milles et en approche rapidement entre les mains des contracteurs, le président et les directeurs de la Compagnie donnent avis, par ces présentes, qu'en vertu des dispositions de la sixième section de la charte, *les livres de souscription au fonds de la Compagnie*, seront ouverts le lundi 15me jour de février 1847, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, au local de la Compagnie, No 70, passage de la Bourse, près la rue Bienville, sous l'inspection de MM. Alexandre Gordon, Laurent Millaudon et William Slatter, et les livres resteront ainsi ouverts pendant l'espace de vingt jours, (les dimanches exceptés), c'est à dire jusqu'au 10 mars prochain inclusivement.

Bureau du chemin de fer du golfe du Mexique.
Nouvelle-Orleans, 9 janvier 1847.
M. MUNSON, P. CONREY, Jr.
Asst. contrôleur. Président.
11janv—jusq10m

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
Lundi, 25 janvier 1847.

L'ELECTION annuelle des directeurs pour cette banque aura lieu au bureau de ladite banque, le lundi, 8 février prochain, entre 10 heures A M et 2 heures P M.
RICHARD RELF,
25jan—he Caissier.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au No 93, rue Royale, entre Conti et Bienville. 16jan

$5 DE RECOMPENSE.

PARTI marron, le petit mulâtre JOHN, âgé d'environ 11 ans, parlant anglais et français, cheveux châtains bouclés, ayant une cicatrice à la joue. Il était vêtu de bleu, avec une casquette de drap. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque l'arrêtera et le ramènera au No 101, rue de Chartres. 2fe

$10 DE RECOMPENSE,

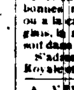

SERONT données pour l'arrestation du mulâtre WILLIAM, taille de cinq pieds un ou deux pouces, âgé d'environ dix-neuf ans, et ayant été absent de chez le soussigné depuis le 13 janvier dernier; il était habillé d'un paletot marron, pantalon de cotonnade bleue, petite casquette de soldat, en drap, un gilet rayé bleu, fantaisie en casimir. Il est assez connu pour conduire des cabs le soir dans la ville.
JH MALLARD,
3 fev 220 rue Royale

PERDU—Samedi 30 du courant, en allant du No 77 de la rue Commune à la rue de Chartres jusqu'aux marchés du bas de la ville, un bracelet en cheveux avec fermoir en or galoché. Celui qui l'a trouvé sera libéralement récompensé en le remettant au magasin de J. F. Lanna, No 77, rue de la Commune. 3fev—3t

P. LEVERRIER,
Rue de Chartres, No. 76.

OFFRE à vendre en débarquement des navires Andelle et North Carolina, du Havre, aux prix les plus modérés de la place:

20 caisses chapeaux de paille d'Italie, parfaitement assortis pour hommes et pour enfans de tous les âges, 1 caisse rubans unis et façonnés de divers numéros, 1 caisse cartes à jouer françaises.
2fev—3f

AVIS est par le présent donné, que la société qui existait entre Antoine de Andrés et John Sabba, et Maryline Caruso a été légalement dissoute par le décès de John Sabba, le 8 janvier dernier; et que toute connexion d'affaires entre les associés survivants a cessé.
Nlle Orleans, 1er février 1847.
2fev—3 ANTOINE DE ANDRES.

DEMANDE—On demande un barbier, parlant anglais et français.

AUSSI—Un apprenti. S'adresser à l'encoignure des rues Bienville et Chartres. 1 fev—e

M. MATTON, représentant de plusieurs maisons de fabrique de Lyon, prévient MM les négociants de la Nouvelle Orléans, qu'il se trouve en ce moment un superbe assortiment d'échantillons qu'il recevra et se chargera d'exécuter le plus promptement possible toutes les commandes qui lui seront faites.

Les prix sont d'autant plus modérés, que les marchandises offertes par M. Matton sont fabriquées par les maisons qu'il a l'honneur de représenter.

On est sûr de trouver M. Matton, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, rue Bourbon, No 276, entre St Philippe et Dumaine. 1fev

CHAUDIERES A SUCRE.

CHAUDIERES à sucre de qualité supérieure en fer forgé, de 42 à 84 pouces de diamètre, récemment reçues de la fabrique de Novelty, et à vendre par BONNER & SMITH,
29jan—3m 35, rue du Camp.

L. H. RICHARD,
33, rue de la Douane,

OFFRE à vendre les articles suivants, reçus par les navires Talbot et Andelle du Havre:

1 caisse cordons soie pour cordonniers
1 do lacets à bout pour bottines,
1 do cordons nouveaux pour pantalons,
1 do [illegible] fin pour habits et pantalons,
1 do Eventails,
1 do Gants et mitaines filet,
1 do Ombrelles,
1 do cachemirette noire, article nouveau pour tailleurs,
1 do écharpes nouvelles en barège et gaz;

Toutes ces articles seront vendus au plus bas prix.
1 fev

UNE famille française composée du père, la mère et une fille âgée de 21 ans, (pouvant donner de bonnes références) désirerait se placer à la ville ou à la campagne pour enseigner le français, l'anglais, la musique et tous les ouvrages à l'aiguille, soit dans la même famille ou la même paroisse.

S'adresser chez M. Lelievre, libraire, No 114, Royale et St. Anne. 27jan—15t

A VENDRE au débarquement du navire Oceana venant de Bordeaux:

80 barriques vin St. Estèphe; 14 1/2 do vin blanc Haut Barsac; 10 quarts do Cognac 3 huitième do do, 300 fromage tête de morte.
25jan DE BUCH Frères, 77 St-Louis.

Charbon à six escalins le baril.

LE soussigné offre de rendre à domicile, du charbon de qualité supérieure et sans poussière, nouvellement débarqué, à six escalins le baril.
J FELIX COLBURN,
25jan—6f 1 , rue Toulouse.

CHARBON SUR LA LEVEE A 60 Cts

UN chargement de charbon de Pittsburg, de barque vis-à-vis le rail road, et à vendre par 10 barils à 80 cents le baril délivré. 21jan

F. T. MOUNNOS, Chirurgien-Dentiste rue Conti, No. 95. Tient son cabinet ouvert de 9 du matin jusqu'à six heures du soir. 17 mars

☞ EN DEBARQUEMENT.

9 Caisses de toile d'Irlande,
6 Balles toile à drap,
6 Caisses de Bretagnes,
3 Balles serviettes fil, raies bleues et roses,
4 Caisses nappes damassées en coton,
8 Caisses mousselines blanches à carreaux,
3 — dito à raies satinées,
12 — jaconat, dernier goût de Paris,
4 — — demi-deuil,
[illegible] — coton de Fergusson.
A vendre par DUNCAN KENNEDY,
21janv Toulouse, 52.

VICTOR ROUMAGE avant entièrement abandonné le commerce d'importations, se livre exclusivement à la gestion de toutes biens immobiliers, pour compte de propriétaires absents ou non résidents en ville. Il acceptera les pouvoirs de ceux qui s'adresseront à lui. Il se recommande à ses amis.
Rue St-Louis, 87.
Nouvelle Orleans, le 19 janvier 1847. 19jan 3m.

Jeune Garde à Cheval.

Le comité n'ayant pu avoir lieu jeudi, 28 janvier, par cause du mauvais temps, la compagnie est de nouveau convoquée pour jeudi prochain, 4 février.

Par ordre du capitaine.
CONSTANT BACON,
Marechal des logis chef.
Nouvelle-Orléans, le 31 janvier 1847. 1 fev.

A VENDRE

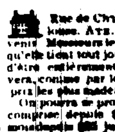

Une belle habitation établie en sucrerie dans la paroisse Jefferson, à quatorze milles au-dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, ayant 17 arpents et 2/3 face au fleuve avec la double concession et cinq degrés d'ouverture. La susdite habitation sera vendue avec ou sans les esclaves.

S'adresser à P GOULON, Banque de la Cité.
21jan—3m

HOTEL D'ORLEANS.

Rue de Chartres, 131, entre St Louis et Toulouse. Ate. GEORGES a l'honneur de prévenir Messieurs les habitans et le public en général, qu'il tient tout jours ledit Etablissement, qui vient d'être entièrement remis à neuf, et que l'on trouvera, comme par le passé, confort et propreté, aux prix les plus modérés.

On pourra se procurer des appartements, pension comprise depuis $1, $1 25 et $1 50 par jour, et au mois depuis $25 jusqu'à $35. Mr prend des pensionnaires pour le déjeuner et le dîner, ou le dîner seulement, et fait servir en ville. 5 nov—3m

GALERIE FRANKLIN—DAGUERREOTYPE.

No 11, rue St-Charles & No 71, rue du Canal, près des hôtels St Charles & Veranda, Nlle-Orleans.

PORTRAIT, pris sans égard au temps, dans le meilleur style, et mis dans une jolie boîte de maroquin pour deux piastres. Les personnes qui ne seront pas satisfaites de la ressemblance, auront la faculté d'abandonner le portrait, sans aucun frais.

Le public est invité à venir examiner les spécimens. On fournit des appareils, matériaux, &c., et des instructions aux opérateurs. 26 jan—1m

CANDIDE,
JOAILLIER-BIJOUTIER,
No 44, rue Conti, encoignure Chartres.

MONTE le diamant, fabrique toute espèce de joaillerie et bijouterie. Fait des achats d'or, d'argent et de diamants. 11jan—6m